

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant la cession, à la ville de Lyon, d'un terrain de 1 005 mètres carrés, cadastré section BK numéro° 78, situé place Valmy à Lyon 9° et destiné à recevoir la médiathèque.

Ce terrain en nature de voirie a fait l'objet d'un déclassement formel, après enquête publique, approuvé par délibération du 20 octobre 1997.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la ville de Lyon achèterait ce terrain au prix de 477 000 F, conforme à l'estimation des services fiscaux, et prendrait à sa charge le dévoiement des réseaux estimés à 688 362 F ;

**B - Propose** d'approuver le compromis qui lui est présenté, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir, d'autoriser la Ville ou son mandataire à déposer un permis de construire sur le terrain cédé et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit compromis ;

Vu sa délibération en date du 20 octobre 1997 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, déplacements et voirie, finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est présenté, autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et autorise la Ville ou son mandataire à déposer un permis de construire sur le terrain cédé.

**2° - Cette cession** fera l'objet du mouvement comptable suivant :

- plus-value réalisée sur la vente du bien : 460 587,80 F ;

- en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 ;

- en recettes - compte 190 000 - fonction 653.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,